

Diplôme d'Université Clinique des violences sexuelles et psychotraumatologie



Il n'existe aucun diplôme équivalent et ceux qui concernent les violences sexuelles, la prise en charge des victimes et le psychotraumatisme sont rares. Les enseignements associent les domaines de la psychologie, de la psychiatrie et de la médecine légale, la pratique clinique et la recherche. L'équipe pédagogique s'adosse au Centre régional de psychotraumatologie (CRP) et au Centre ressources auprès des Intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles du Centre-Val de Loire (CRIA VS CVL). Le diplôme est donc centré sur les violences sexuelles (phénomène de société générant des réactions sociales et politiques considérables), avec une place importante pour la clinique et la prise en charge des victimes (pour lesquelles la demande de formation à la prise en charge est importante, notamment dans le champ du psychotraumatisme). La question des auteurs sera également prise en compte.

Objectifs

- ▶ Les violences sexuelles et leurs conséquences (dont le trouble de stress post-traumatique) sont fréquentes et encore mal appréhendées dans la société. L'objectif du diplôme dont les enseignements sont transdisciplinaires est d'apporter les connaissances théoriques actuelles concernant les violences sexuelles, le psychotraumatisme, et des axes de prises en charge des victimes de ces violences.

Compétences attendues

- ▶ Permettre à des professionnels formés de pouvoir mieux appréhender les auteurs et les victimes des violences sexuelles, la clinique du psychotraumatisme et d'être sensibilisés à la prise en charge des victimes de ces violences.

Conditions d'admission

- ▶ Sur dossier de candidature accompagné d'une lettre de motivation, d'un CV et de la copie des diplômes
- ▶ L'inscription est acceptée après l'étude du dossier par le responsable pédagogique.
- ▶ Candidature en ligne www.formation-continue.univ-tours.fr

Publics visés

Ce diplôme universitaire peut permettre de compléter une formation initiale dans le domaine sanitaire, social ou judiciaire et faciliter la prise en charge des victimes de violences sexuelles, voire celles des auteurs.

- ▶ Médecins, psychologues, magistrats, avocats, éducateurs, assistantes sociales, infirmières, policiers, gendarmes et plus globalement tous professionnels des domaines de la santé, du social, de la justice et du ministère de l'intérieur et des armées
- ▶ Étudiants en master de psychologie ou internes en psychiatrie.

Validation du diplôme

- ▶ Un contrôle continu (assuré par écrit aux sessions 2 à 5 ; interrogation portant sur le contenu de la session précédente)
- ▶ Un travail personnel sous la forme d'un mémoire final, avec soutenance orale

Formation en présentiel : 70 heures (5 modules de 2 jours)
Groupe de 30 personnes maximum

Lieu de formation :
UFR Arts et Sciences Humaines

Formation de janvier à juin 2024

Renseignements et inscriptions : Mylène SENAMAUD au 02.47.36.81.37

Tarif 2023/2024 : 1 350 € nets⁽¹⁾

⁽¹⁾ Il existe un tarif pour les particuliers autofinçant leur formation.



Programme de la formation

► Module 1 : Médecine légale, évaluation médico-judiciaire

- Parcours de la plainte
- Certificat médical initial et attestation clinique
- Secret professionnel et signalement des victimes de violences
- Rôle de la médecine légale
- Expertise psychiatrique d'une VVS
- Expertise psychiatrique d'un AVS

► Module 2 : Clinique des auteurs des violences sexuelles

- Représentations sociales des auteurs (AVS)
- Définition et épidémiologie des violences sexuelles
- Représentations sociales des auteurs (AVS)
- Définition et épidémiologie des violences sexuelles
- Approche clinique des violences sexuelles (éclairage du passage à l'acte et des facteurs favorisants)
- Types des violences sexuelles commises (sur mineurs, majeurs ; commises par des mineurs, des femmes, des personnes âgées...)
- Thérapeutiques

► Module 3 : Clinique des violences sexuelles

- Violences sexuelles, quelle définition et quelle fréquence ?
- Les troubles post-traumatiques, est-ce fréquent ?
- Violences sexuelles intra- et extra-familiales
- Violences sexuelles de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte

- Spécificités de la clinique post-traumatique
- Violences sexuelles et suicidalité
- Troubles neurofonctionnels
- Psychométrie, que mesure-t-on ?

► Module 4 : Considérations transdisciplinaires

- Evolution sociétale pouvant favoriser l'émergence des violences sexuelles
- Base de droit pénal, procédure pénale, organisation du système judiciaire
- Cadre juridique pour les auteurs et les victimes (majeurs et mineurs)
- Organisation des soins pénalement ordonnés
- Politique de prévention des violences sexuelles (auteurs et victimes)
- Les associations d'accueil des victimes

► Module 5 : Thérapeutique (prise en charge des victimes)

- Organisation des soins en psychotraumatologie : qui intervient dans la prise en charge et quand ?
- Psychothérapie EMDR : quand, comment, auprès de qui ?
- Psychothérapie hypnose : quand, comment, auprès de qui ?
- Psychothérapies d'exposition : quand, comment, auprès de qui ?
- Thérapies médicamenteuses
- Thérapies par neurostimulation
- Recommandations de bonnes pratiques

INTERVENANTS

► Responsables pédagogiques :

- **Robert COURTOIS**, Professeur à l'Université de Tours (Psychologie), Psychiatre au CHU de Tours, Responsable du CRIAVS CVL
- **Wissam EL HAGE**, Professeur à l'Université de Tours (Psychiatrie), Responsable du CRP, CHU de Tours
- **Pauline SAINT-MARTIN**, Professeur à l'université de Tours (Médecine légale), IML, CHU de Tours

► Intervenants :

- **François FOURMENT**, Professeur à l'université de Tours (Droit Pénal)
- **Lyna CHAMI et Adrien GATEAU**, Psychiatres au CRP
- **Justine CANALES**, Médecin légiste à l'IML, Maison des Femmes, CHU de Tours
- **Jean HIQUET**, Médecin légiste, UMJ, CH de Pau
- **Ingrid MARTIN, Crystal BLARD et Chloé LELEU**, Psychologues, CRIAVS CVL. **Catherine POTARD**, Maître de conférences à l'Université d'Angers, Psychologue, CRIAVS CVL
- **Héloïse HUMEAU, Stéphanie DUPONT, Valérie GEAY, Jimmy HERLY**, Psychologues, CRP. **Alexis VANCAPPEL**, Maître de conférences à l'Université de Tours, Psychologue, CRP

- **Jean CANO**, Psychiatre, SMPR, Bordeaux

- **Marie ROUSSEL-STADNICKI**, Déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, DDPS Préfecture Indre-et-Loire. **Tiphaine SIMEITIS**, Directrice de France Victimes 37, Tours. **Celine JEMENOT**, Psychologue au Centre national d'information des droits des femmes et de la famille (CIDFF)

- **Anne LEROUX**, Responsable, Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA), Centre-Val de Loire. **Marie-Paule CARREY-LEBAS**, Directrice Justice de La Parenthèse, Tours

- **Cécile BARDET**, Directrice de l'Association de contrôle judiciaire et d'enquêtes (ACJET 37), Tours. **Olivier TREMINE**, Directeur du SPIP Indre-et-Loire et **Olivia GÉRARD**, CPIP

- **Sarah LABORDERIE**, Psychiatre responsable de l'Unité de consultation psychiatrique post Pénale (UC3P), Tours. **Sallouha BEJAOUI** Psychologue, et **Anne CORALIE**, Enseignante, Dispositif de prise en charge des Auteurs de Violences Sexuelles, CH Montargis (CHAM)

Avec l'aide du Tribunal Judiciaire de Tours

Service de Formation Continue

60 rue du Plat d'Étain - BP 12050
37020 TOURS Cedex 1

formation-continue@univ-tours.fr

Tél. : 02 47 36 81 31

Informations mises à jour le 12 janvier 2023 et susceptibles d'évolutions. Les tarifs s'appliquent à l'année universitaire en cours. Vous pouvez consulter les Conditions Générales de Vente sur le site Internet de la formation continue. Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

www.formation-continue.univ-tours.fr

